



Université
de Liège

**Peine et structure sociale : des
logiques économiques à leur
traduction pénale dans l'histoire
de l'Etat belge au cours des
différentes périodes.**

*Collège Belgique
Charlotte Vanneste – 1^{er} octobre 2014*



NICC
INCC Institut National de Criminalistique et de Criminologie



dpc
FACULTÉ DE DROIT
SCIENCE POLITIQUE
CRIMINOLOGIE



Université
de Liège

**Ce document accompagne la
conférence donnée le 1^{er} octobre
2014 (enregistrement en ligne)**

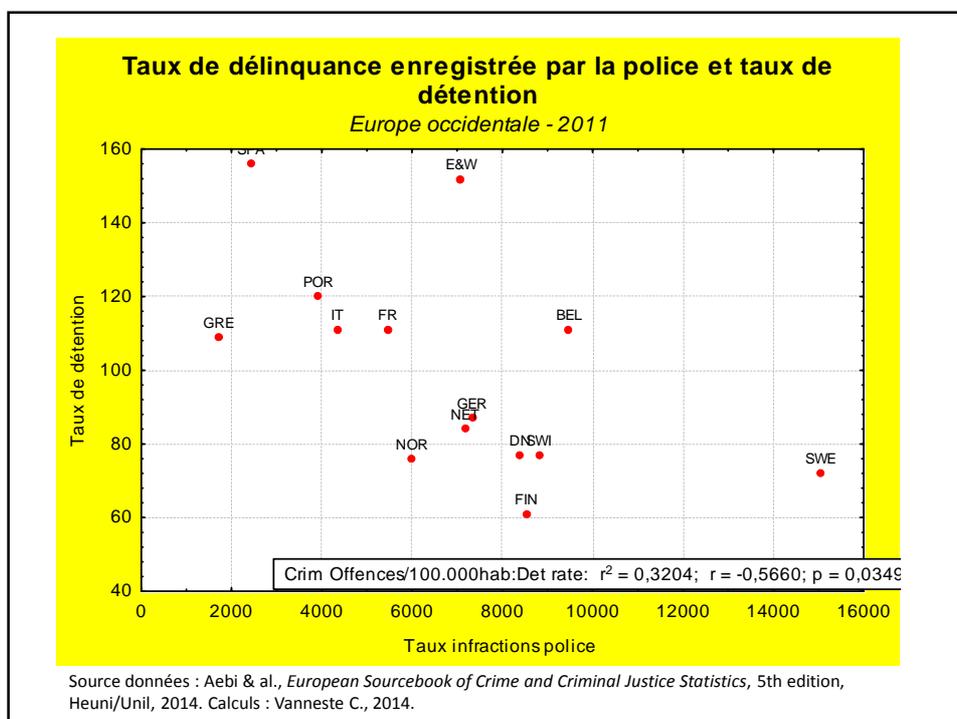
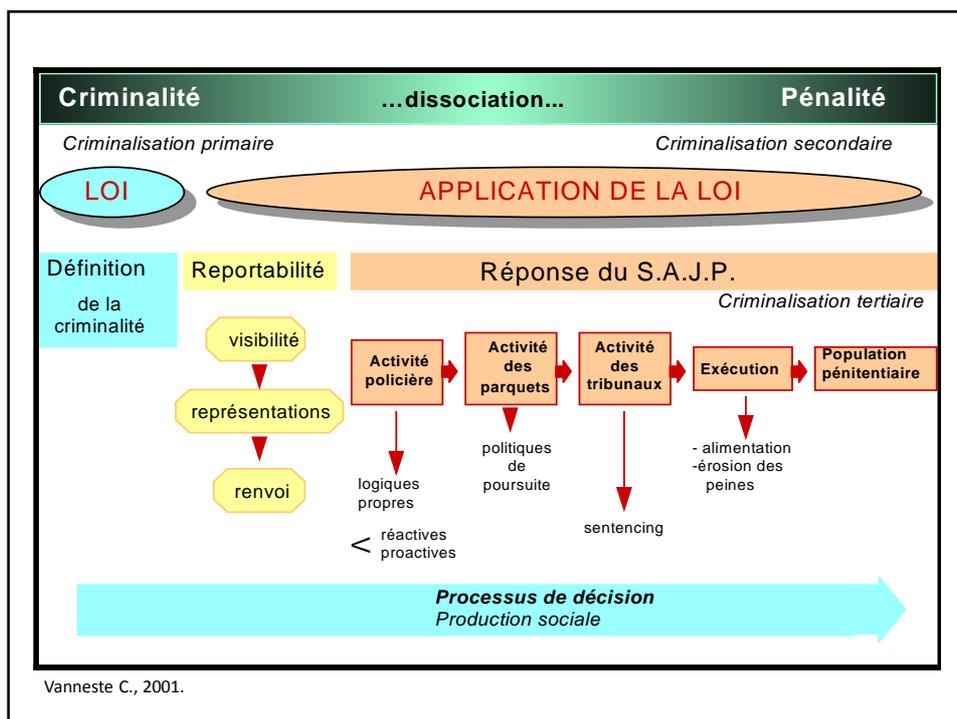
Charlotte Vanneste

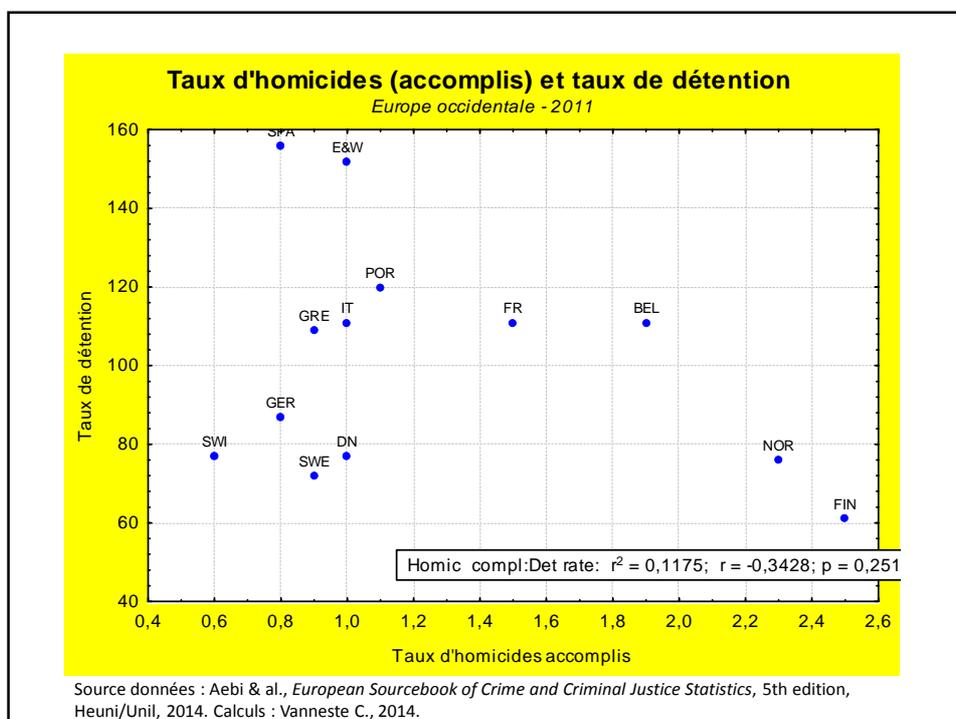
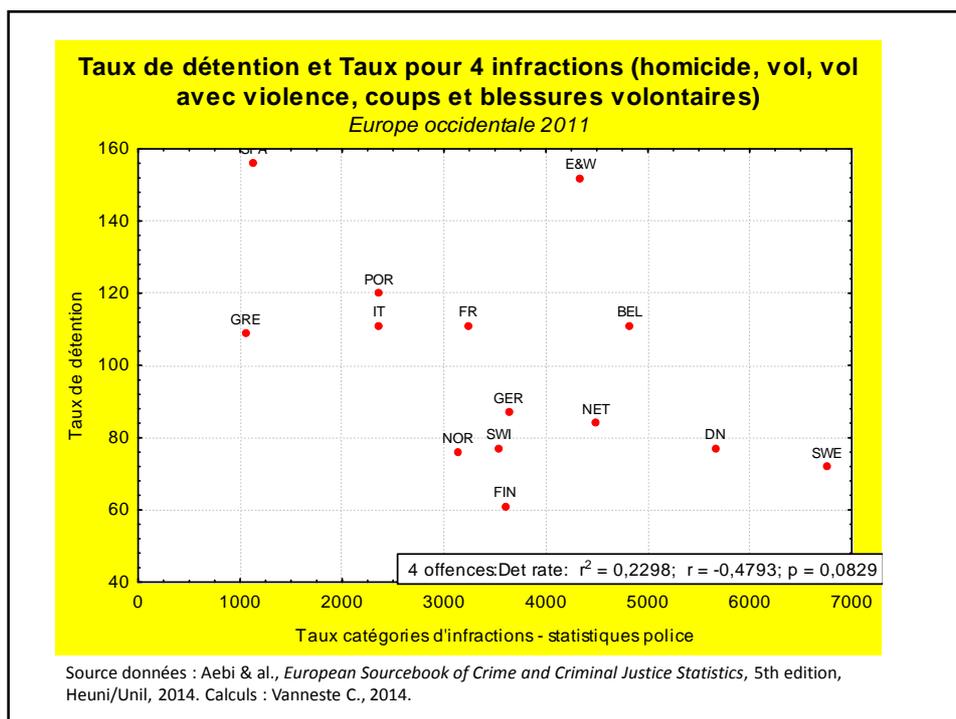


NICC
INCC Institut National de Criminalistique et de Criminologie

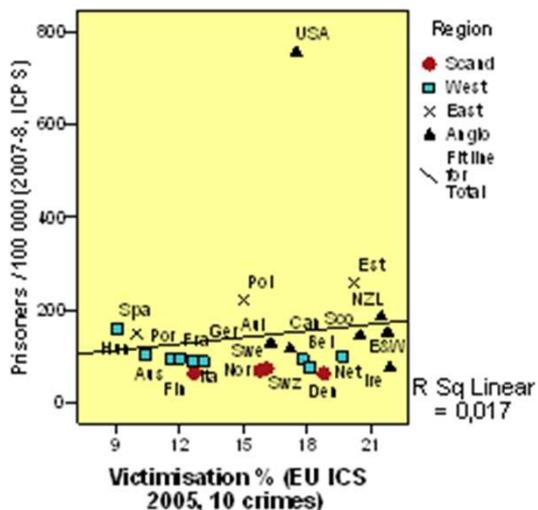


dpc
FACULTÉ DE DROIT
SCIENCE POLITIQUE
CRIMINOLOGIE



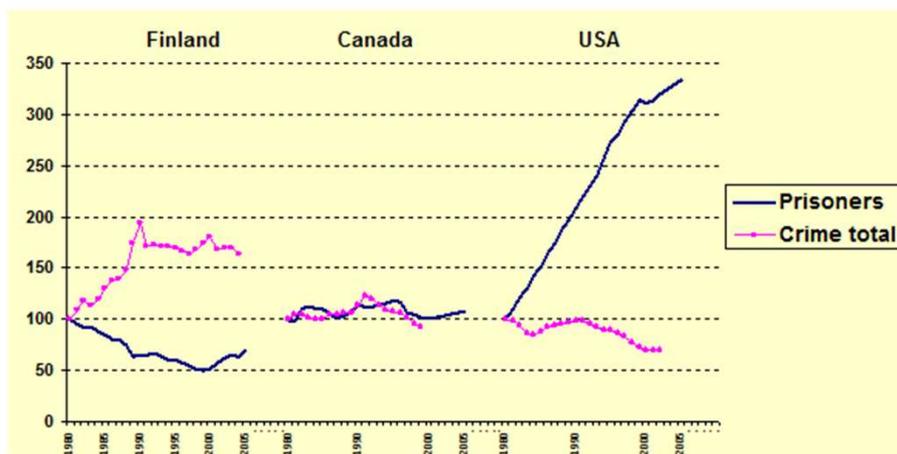


Indicateur de victimisation et taux de détention

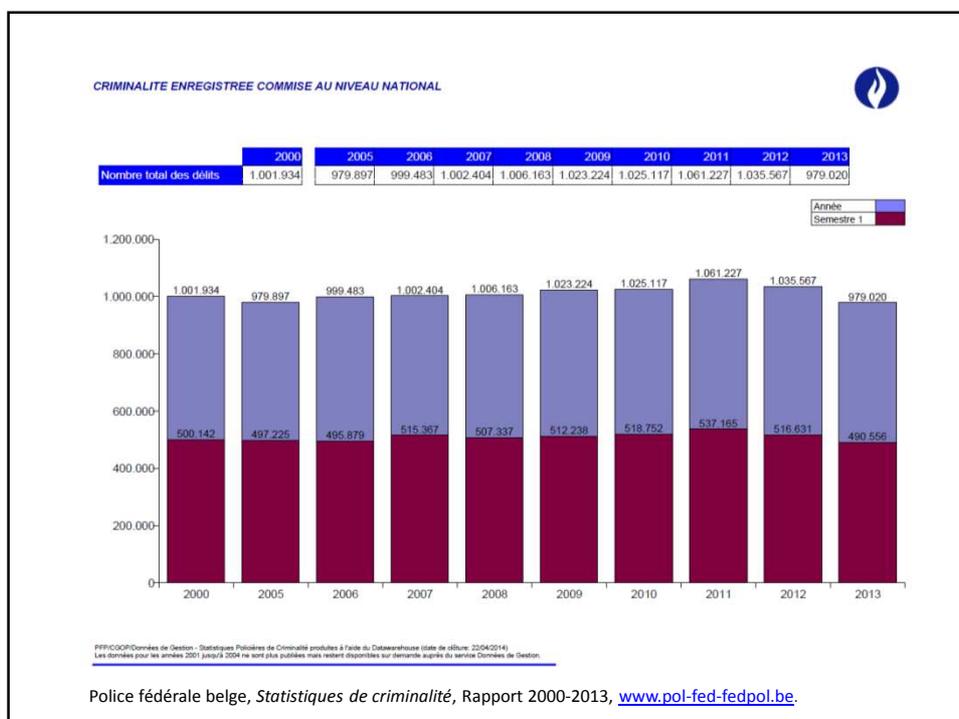
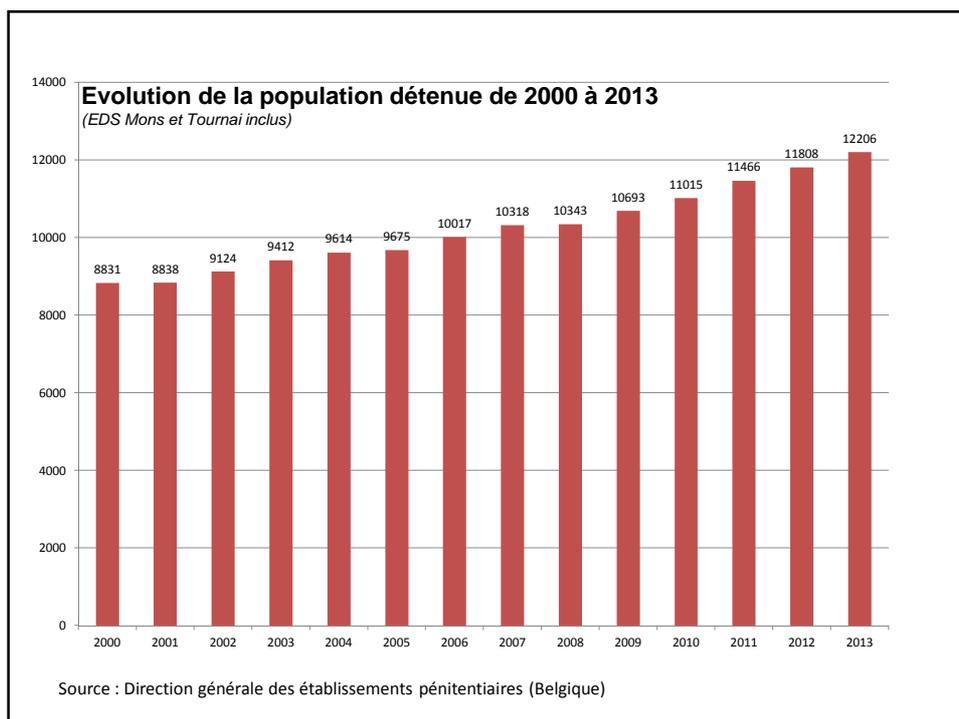


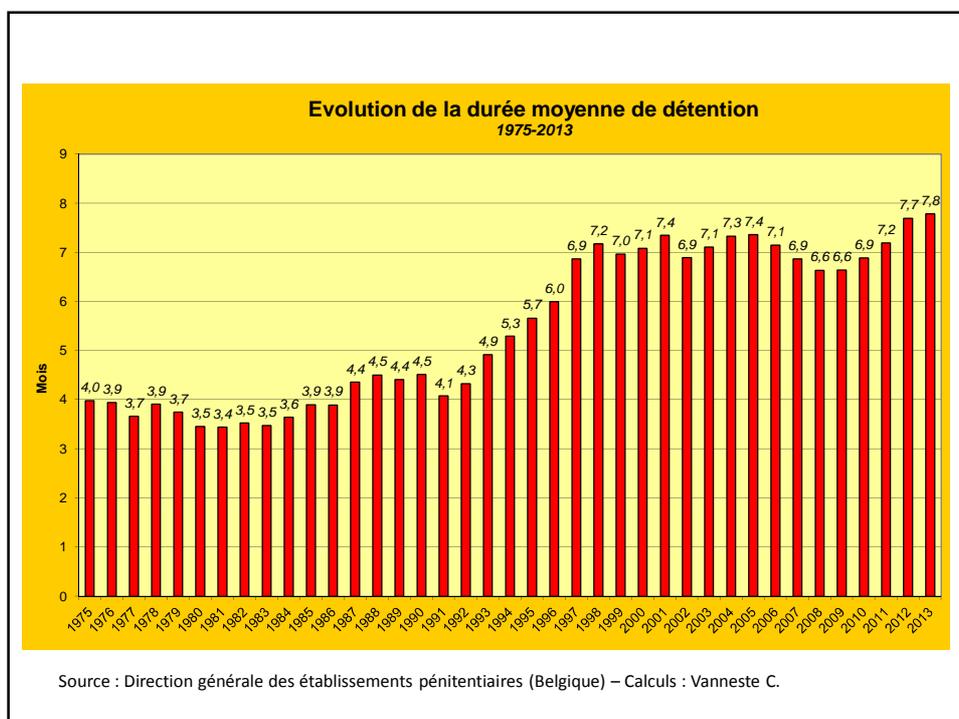
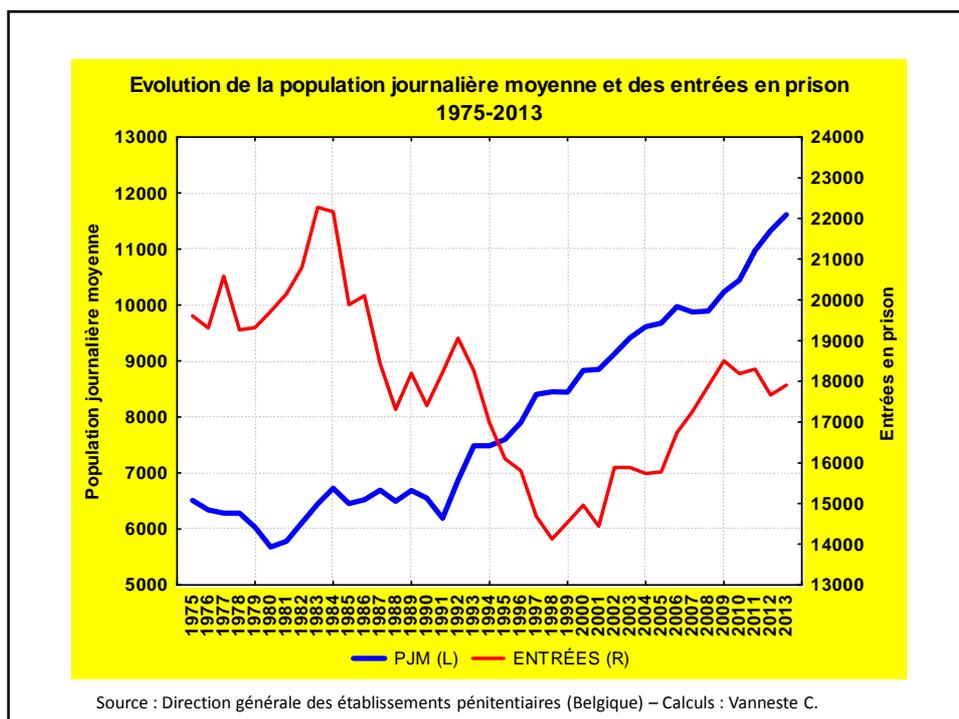
Lappi-Seppala Tapio, Explaining national differences in the use of imprisonment, in Snacken & Dumortier (eds), *Resisting punitiveness in Europe? Welfare, Human right and Democracy*, 2011.

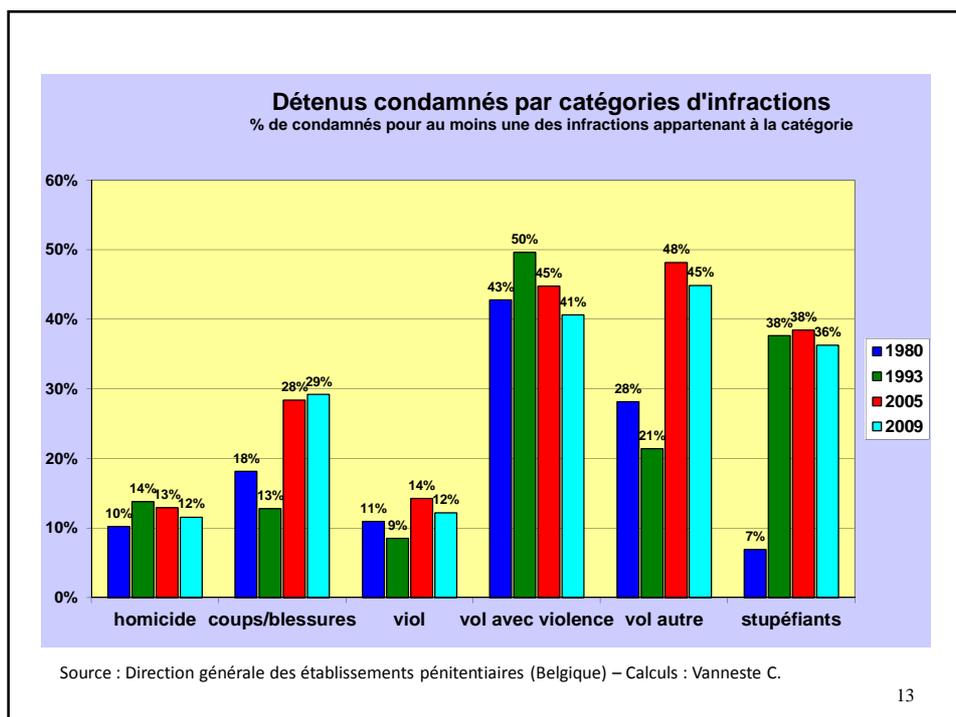
Taux de détention et taux de criminalité – Evolution dans trois pays



Lappi-Seppala Tapio, Explaining national differences in the use of imprisonment, in Snacken & Dumortier (eds), *Resisting punitiveness in Europe? Welfare, Human right and Democracy*, 2011.







13



Hypothèse de Rusche et Kirchheimer

« Peine et structure sociale », 1939

Proposition centrale de leur théorie économique de la pénalité:

- Le régime des peines est déterminé par des causes qui se situent ailleurs que dans la criminalité, ou le pénal, et cet ailleurs, c'est l'économie.
- Chaque système de production tend à inventer et mettre en œuvre des méthodes punitives qui correspondent à ses rapports de production.
- Dans le contexte d'une économie industrielle de type fordiste, la catégorie déterminante est le marché du travail. La situation du marché du travail détermine la valeur de l'individu en tant que force de production et conditionne l'usage à son égard de formes de traitement pénal.

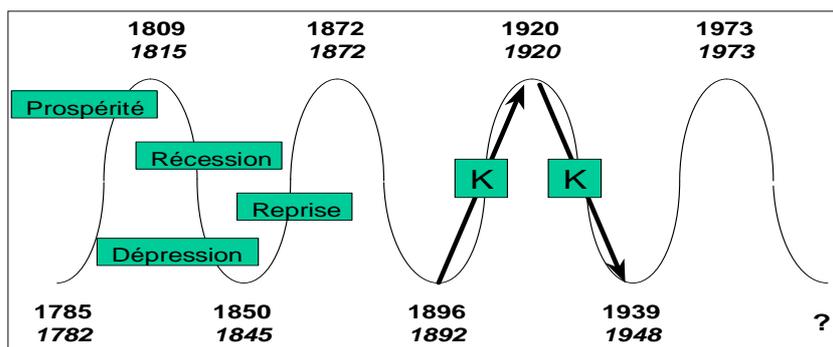


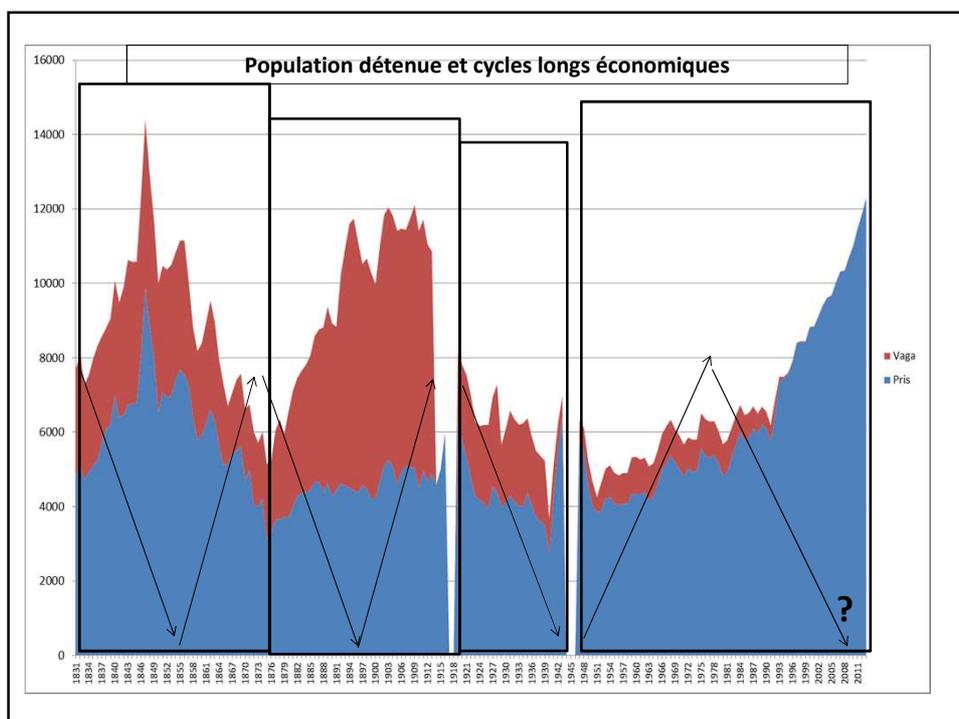
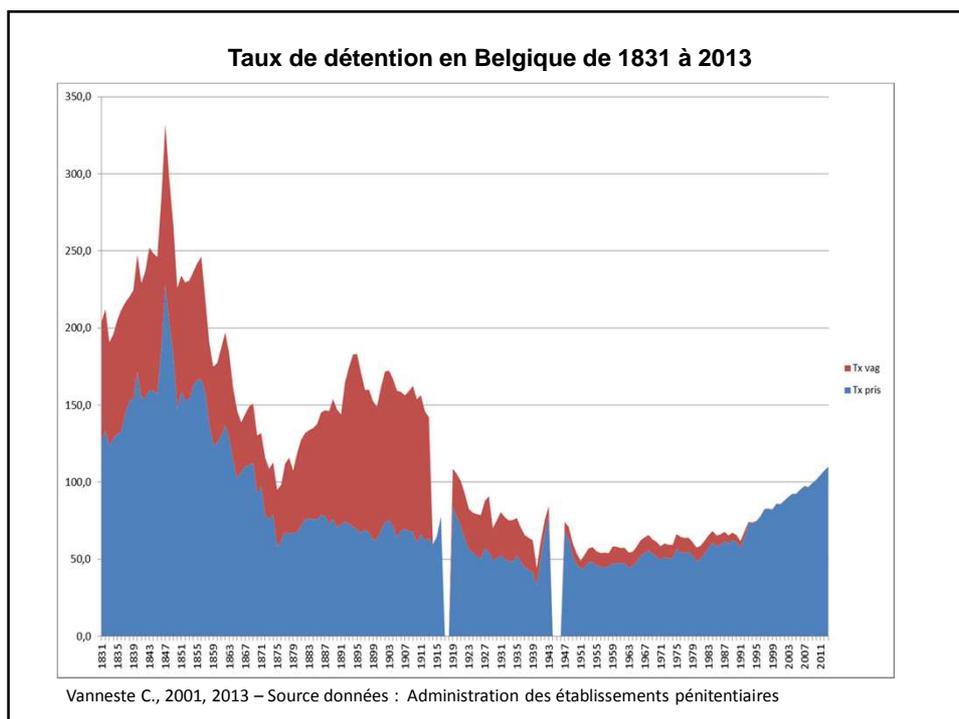


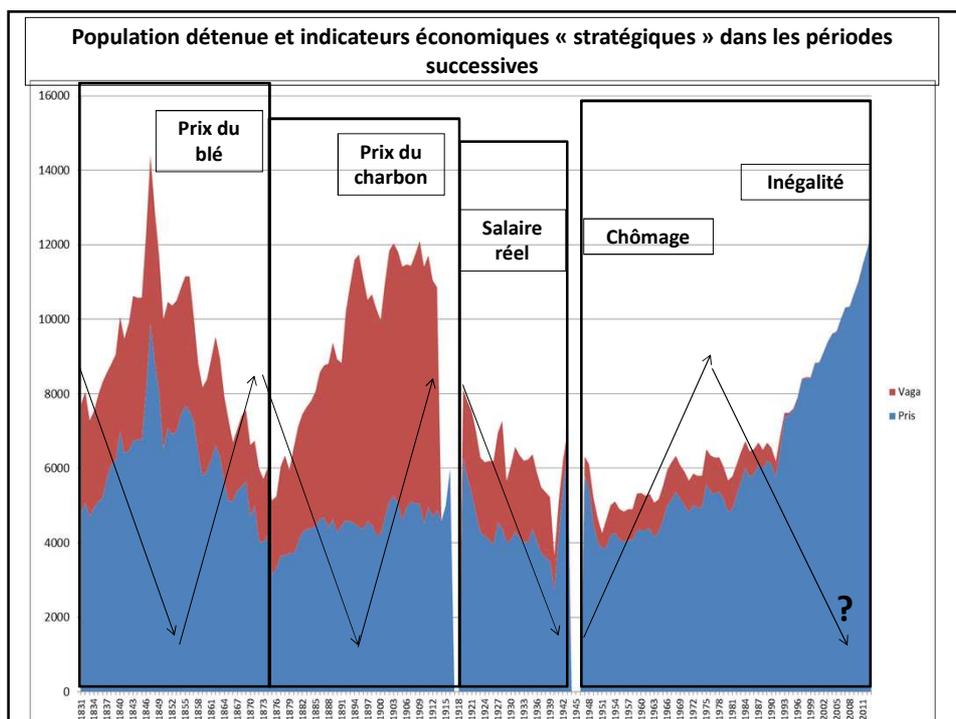
- En lien avec la loi de l'offre et de la demande, le principe est le suivant : en cas de pénurie de main d'œuvre, la prison devient le lieu d'un travail contraint et en cas de surabondance, elle devient le lieu de contention d'une armée de réserve de travailleurs disponibles pour faire fonctionner l'économie industrielle.
- Articulation au principe de « moindre éligibilité »:
 - toute réforme du régime des peines trouve sa limite supérieure dans la condition réservée à « la plus basse des couches prolétariennes ».
- Le régime des peines peut avoir une fonction différente selon qu'une politique sociale est ou non d'application « Révoltes pénitentiaires ou politique sociale ».



Cycles économiques longs

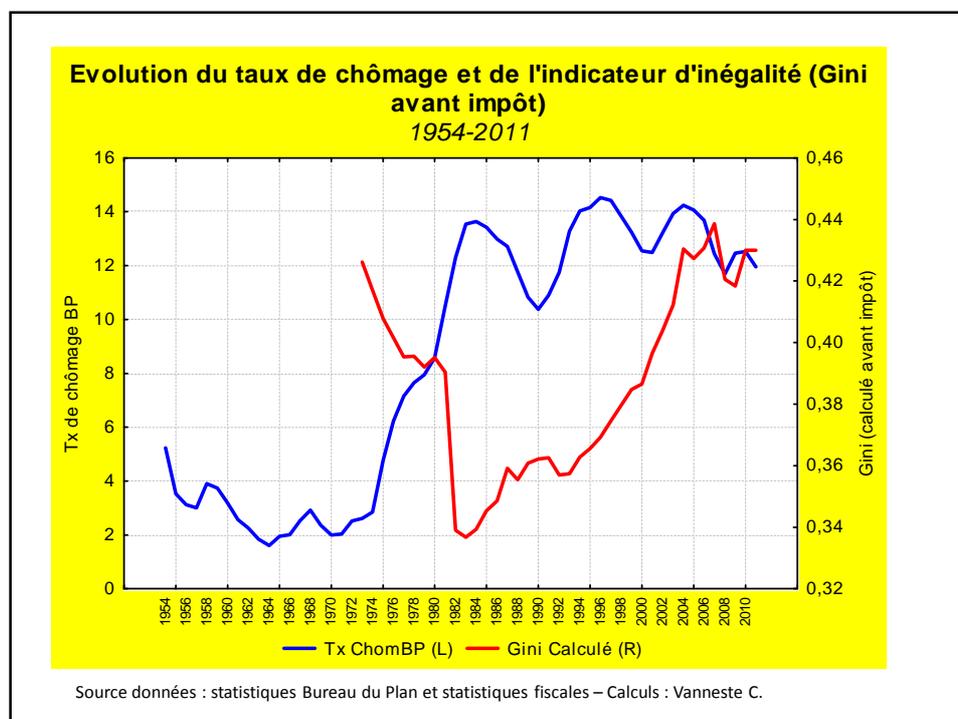
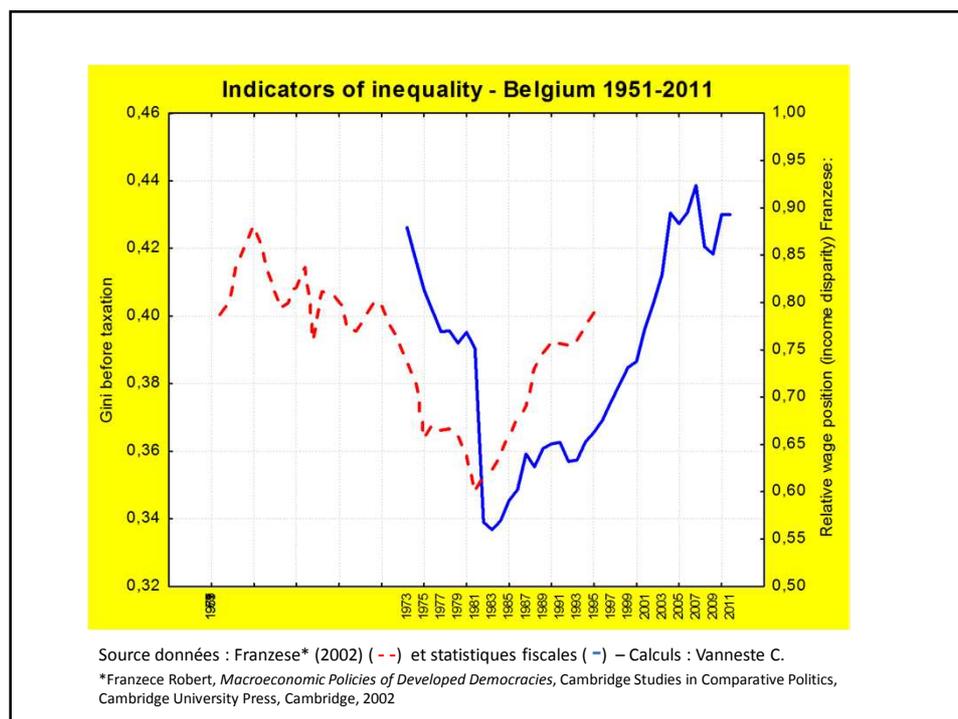


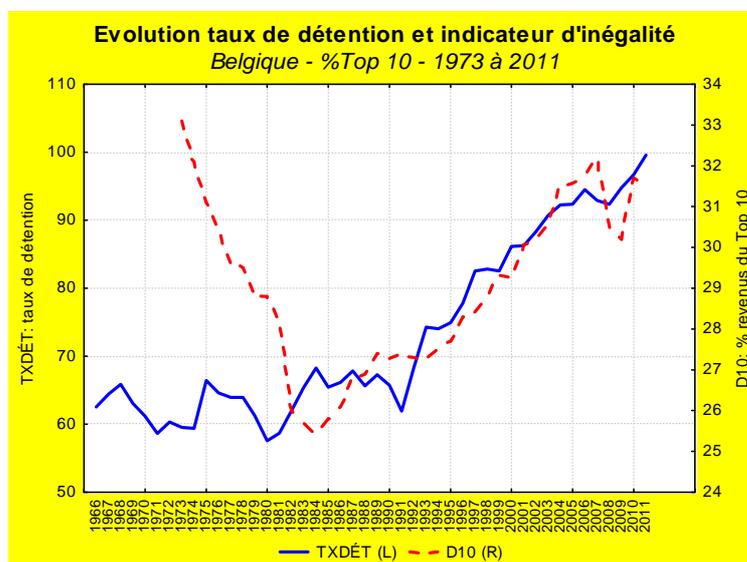




Indicateurs économiques « stratégiques »

- ◆ De 1830 à 1872 : prix du froment
 - ◆ Société largement agricole – aucun mécanisme de régulation sociale – Prix du froment affecte directement le degré de sécurité économique.
- ◆ De 1872 à 1914 -18 : prix du charbon
 - ◆ Société industrielle : production industrielle et surtout les charbonnages = monnaie d'échange pour les importations. Prix du charbon est indicateur des tensions économiques.
- ◆ De 1920 à 1940-45 : salaire réel
 - ◆ Principe tout nouveau de l'indexation salariale – modèle de type keynésien – partage tout nouveau et considérablement étendu de la sécurité économique – 1^{ère} forme de redistribution des ressources
- ◆ Après 1947 : taux de chômage ensuite mesure des inégalités
 - ◆ Construction de l'Etat social - Société massivement salariale: l'insécurité économique se mesure d'abord à la frange qui en est exclue
 - ◆ A partir des années 1980, montée des inégalités. L'indicateur complète l'indicateur de chômage puis devient plus déterminant.





Source données: Administration pénitentiaire et statistiques fiscales – Calculs : Vanneste C.
D10 = proportion de l'ensemble des revenus imposables revenant au dernier décile (10% les plus riches)

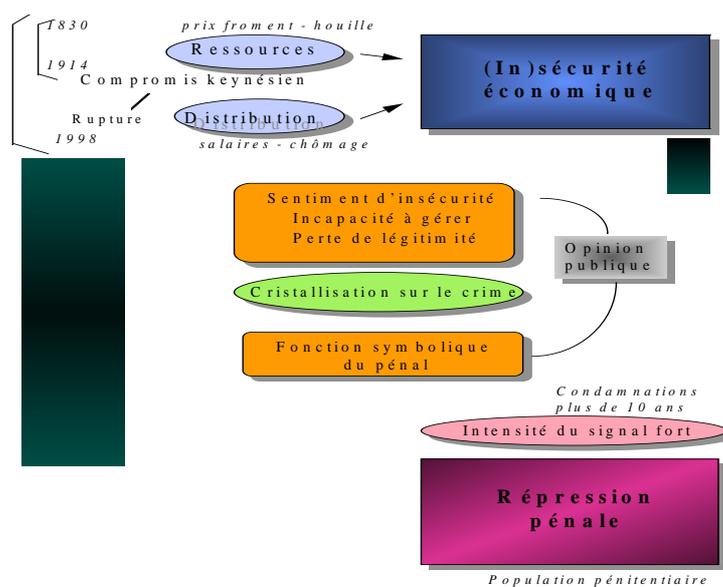
Indicateurs économiques « stratégiques »

Hypothèse :

- ◆ Ces indicateurs permettent tour à tour d'évaluer les variations du **degré de sécurité économique** dans une société donnée,
- ◆ Ce degré de sécurité économique doit être compris comme la résultante de **deux composantes bien distinctes** :
 - ▶ l'évolution de la masse globale des ressources économiques disponibles : « **la dimension du gâteau** »,
 - ▶ mais également à partir de l'entre-deux-guerres la façon dont il est procédé à la redistribution de ces ressources : « **le partage du gâteau** ».

Analyse : constat de corrélations particulièrement significatives entre indicateurs socio-économiques et population pénitentiaire

- ◆ Tout se passe donc comme si à travers l'histoire, le volume du pénal se faisait à chaque fois *l'écho d'une logique socio-économique particulière*.
- ◆ Tout se passe comme si l'intensité du recours au pénal était directement et inversement fonction de la sécurité économique générée par une société donnée.



Bibliographie

Publications de l'auteur sur cette thématique:

- VANNESTE C., *Les chiffres des prisons. Des logiques économiques à leur traduction pénale*, L'Harmattan, collection Déviance et Société, Paris, 2001, 229 p.
- VANNESTE C., Division ethnoraciale et pénalisation, contribution à la *Revue de l'Institut de Sociologie*, numéro de 2013 consacré à la journée d'études autour de Loïc Wacquant, 79-88, publication 2014 (sous presse).
- VANNESTE C., Pauvreté, précarité et prison : des liens de proximité inéluctables ?, *Revue Spécificités*, Terrains sensibles, n°6, Actualités de la pauvreté. Visages de la désaffiliation, hommage à Robert Castel, 2014 (sous presse).
- VANNESTE C., Pénalité et inégalité: nouvelle actualité des rapports entre pénalité et économie. L'exemple de la Belgique, in KUHN A., SCHWARZENEGGER C., MARGOT P. DONATSCH A., AEBI M., JOSITSCH D., *Criminologie, politique criminelle et droit pénal dans une perspective internationale*. Mélanges en l'honneur de Martin Killias à l'occasion de son 65e anniversaire, Berne, Stämpfi, 2013, 689-711.
- VANNESTE C., Surpopulation et évolution de la population pénitentiaire. Quelques grandes tendances, L'Observatoire., *Revue d'action sociale et médico-sociale*, n°66, 2010, 20-23.
- VANNESTE C., Des logiques économiques à leur traduction pénale, in *Dedans dehors. Prison peine du pauvre, pauvre peine*, Revue de l'Observatoire international des prisons section française, n°47, janvier-février 2005, 14-15.
- VANNESTE C., L'usage de la prison de 1830 à nos jours , in *Histoire politique et sociale de la justice en Belgique de 1830 à nos jours*, HEIRBAUT D., ROUSSEAU X., VELLE K. (ed.), Die Keure-La Charte, 2004, 103-122.
- VANNESTE C., Des logiques socio-économiques à leur traduction pénale: l'exemple de la Belgique de 1830 à 1995, *Sociétés et Représentations*, La vie judiciaire, CREDHESS, Paris, sept. 2002, n° 14, 213-227.
- VANNESTE C., Pénalité, criminalité, insécurité ... et économie, in *Délinquance et insécurité en Europe. Vers une pénalisation du social?*, MARY P., PAPTODOROU T. (dir.), Groupe Européen de Recherches sur la Justice pénale, Bruylant, Bruxelles, 2001, 47-95.
- VANNESTE C., L'évolution de la population pénitentiaire belge de 1830 à nos jours : comment et pourquoi? Des logiques socio-économiques à leur traduction pénale, *Revue de droit pénal et de criminologie*, 2000, 6, 689-723.

A paraître: VANNESTE C., From one recession to another: the lessons of a long-term political economy of punishment. The example of Belgium (1830-2012), contribution à un ouvrage collectif international, *The political economy of punishment today: Visions, debates and challenges*.